



**BANQUES
ET ASSURANCES**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BANQUE COURTOIS



Avril 2019

SPECIAL FLASH INFOS :

Comité d'Entreprise et Négociations

ILS ONT SIGNE en notre nom 3 ACCORDS qui REDUISENT d'un coup nos DROITS !!!

Ils ont signé la baisse du plafond du P+I (Participation + Intéressement) et l'introduction d'un nouveau plafond sur l'Intéressement, ... comme souhaité par la Direction !

Pour Rappel :

La Direction a décidé de mettre en place un double verrouillage.

Non seulement le plafond Participation + Intéressement qui existait déjà sera abaissé **de 16% à 15%** des rémunérations brutes, mais en plus elle crée un nouveau plafond limitant exclusivement l'Intéressement à **9,5%** des rémunérations brutes.

Avec cette nouvelle mesure, toute amélioration des résultats de la Banque ne se traduira pas par une augmentation du montant Participation + Intéressement à distribuer aux salariés.

Ils ont signé la baisse des Indemnités de Fin de Carrière, et de son assiette de calcul, pour tous ceux qui ont moins de 35 ans de carrière, ... comme souhaité par la Direction !

Pour Rappel :

Après les « coups de sabres » sur les primes de médaille du travail et sur les primes de fidélité, le passage en force du lissage sur 12 mois du 13^{ème} mois, l'absence d'augmentation collective 6 années de suite, la Direction de la Banque Courtois continue à gratter les droits des salariés en décidant de réduire l'Indemnité de Fin de Carrière ainsi que son assiette de calcul.

Devant nos objections en séance de Négociations, la Direction, entre chantage et menace, précise que « c'est comme ça et pas autrement » ou « vous avez un seul choix, c'est de signer, sinon nous dénoncerons le statut du personnel ... ».

Ils ont signé pour déroger à la Loi sur la libre jouissance des Congés payés acquis, ... comme souhaité par la Direction !

Pour Rappel :

A compter de 2020, la Direction veut que la période d'acquisition des droits à congés corresponde à l'année civile (de janvier à décembre au lieu de juin à mai) et que la prise des congés soit concomitante à l'acquisition (et non plus décalée à l'année suivante).

Vos délégués
syndicaux :

Jean-Luc Barre
05 62 93 92 14

Sophie Bellal
05 61 10 82 35

Michèle Bleuse
05 61 10 82 35

Manissa Bournier
04 68 35 92 16

Alexandra Fabre-
Delmas

05 62 59 24 72

Delphine Freitas
05 59 02 97 47

Jonathan Huez
05 57 81 40 46

Permanence
TOULOUSE

05 61 10 82 35
06 83 11 98 60

Site internet CFDT :
www.cfdt-courtois.fr



Cette modification entraînera une période transitoire durant laquelle le solde des jours acquis à fin 2019 viendra se cumuler avec l'enveloppe des congés de 2020, à prendre dès janvier 2020.

Rappelons que la Loi prévoit que les salariés puissent choisir d'utiliser leurs congés payés acquis soit immédiatement, soit sur une période maximale de 2 ans pour autant qu'un accord d'entreprise prévoit cette deuxième option.

Or, la Direction de la Banque Courtois entend imposer aux salariés de morceler sur une période de 4 ans la prise du solde de leurs congés payés acquis à fin 2019.

Dans le cadre des Négociations, la CFDT a affirmé qu'elle ne signerait pas un accord qui restreindrait les droits que la Loi donne aux salariés, d'autant que l'objectif de la Direction est en réalité de réduire le montant du « passif social » au Bilan.

Nous avons demandé :

- que les salariés puissent choisir de prendre leurs jours acquis, comme la Loi le prévoit,
- et surtout que les équipes soient renforcées afin que les salariés puissent poser leurs congés sans aggraver la charge de travail, sachant qu'il est déjà difficile de les poser.

Sans attendre de revenir en séance de Négociations, ...

Sans contrepartie collective, ...

Sachant que l'ensemble de ces réductions permet à la Banque Courtois de reprendre plusieurs millions d'euros qui nous étaient dus (2 millions sur les Indemnités de Fin de Carrière et 4 millions sur les droits à Congés Payés acquis), ...

Le syndicat Snb-CGC signe ces 3 accords réducteurs !!!



**Sur quels accords portera le prochain chantage ?
Quels seront les prochains droits amputés ou détruits ?
A suivre...**

**BULLETIN D'ADHESION A LA CFDT – A RETOURNER A : CFDT PERMANENCE TOULOUSE, 33 RUE DE REMUSAT
31000 TOULOUSE**

NOM : _____ PRENOM : _____

AGENCE OU SERVICE : _____ POSTE OCCUPE : _____

DECIDE D'ADHERER A LA CFDT A COMPTER DU : _____ SIGNATURE